Développement urbain durable: régénération économique et sociale des villes et des banlieues en crise, URBAN

1999/2177(COS) - 15/02/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Arlene McCARTHY (PSE, UK), le Parlement européen se félicite de la poursuite de l'initiative URBAN et souligne la nécessité d'une approche intégrée en matière de politique urbaine comme seul moyen actuel de s'attaquer aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux dont souffrent les zones urbaines. Le Parlement demande à la Commission d'inciter les États membres à octroyer des fonds plus importants à URBAN et à exploiter au mieux les possibilités de financement privé. Des ressources complémentaires telles que des prêts ou des capitaux à risques devraient également être envisagées pour stimuler l'initiative. Le Parlement suggère de reconsidérer le montant minimal de 500 euros par habitant de zones éligibles, prévu dans les orientations. Ce montant devrait être appliqué en fonction des circonstances dans la zone cible. Il demande l'extension du calendrier de soumission des programmes et invite la Commission à accorder la priorité aux projets ayant des effets à long terme et débouchant sur des modèles transférables; il insiste sur la participation précoce des partenaires locaux à la conception et à la mise en oeuvre du programme comme condition de sélection des projets. Le Parlement invite la Commission à veiller, dans les différents programmes, à ce que des catégories telles que les immigrés, les réfugiés et les minorités ethniques bénéficient d'un égal accès à l'emploi, à l'éduction, au logement, aux prestations sociales et aux activités culturelles afin de parvenir à une intégration active en milieu urbain. Il souligne l'importance de l'élaboration de modèles intégrés visant à prévenir la criminalité urbaine et à résoudre le problème de la criminalité liée au trafic local de drogue, en tant qu'objectif primordial pour améliorer la qualité de vie urbaine. Il demande encore l'extension des initiatives relatives à la pauvreté et à l'exclusion sociale incluant des mesures sanitaires et des actions anti-discrimination, la prise en compte prioritaire des projets englobant des aspects relatifs à l'environnement et des mesures liées à l'égalité des chances hommes/femmes (cours de formation et mesures de qualification professionnelle pour les femmes). Enfin, la Commission et les États membres sont invités à lancer une vaste campagne de publicité en faveur de la nouvelle initiative URBAN.